

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni le 5 décembre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 4

- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Monsieur TRÉCANT,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DOLLÉ.

ABSENTE : 1

- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20231210

FINANCES : PROPOSITIONS TARIFAIRES HEBERGEMENT ET DEPENDANCE ET AUTRES PRESTATIONS DE L'EHPAD POUR L'ANNEE 2024

Comme chaque année, il convient de procéder à la révision des tarifs appliqués à l'EHPAD.

Les propositions sont les suivantes :

Catégorie restauration	Compositions	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Habitants	Entrée – plat – fromage – dessert - café <i>(Apéritif le dimanche, vin éventuellement)</i>	Inclus dans le tarif hébergement	
Visiteurs adultes <i>(familles, proches, agents communaux, élus et commande ville)</i>	Entrée – plat – fromage – dessert - café <i>(verre de vin éventuellement)</i>	15 €	15 €
Visiteurs enfants (-12 ans)	Entrée plat dessert	6,00 €	6,00 €
Repas complet agents EHPAD	Entrée – plat – fromage /dessert	6,00 €	6,00 €
Plateau agent EHPAD	Plat et dessert	4,00 €	4,50 €
Plateau agent EHPAD	Plat uniquement	3,00 €	3,50 €
Repas stagiaire EHPAD (Réf CROUS)	Entrée – plat – fromage /dessert	3,30 €	3,30 €
Repas complet agents CCAS/MAIRIE	Entrée – plat – fromage /dessert café	8,50€	8,50€
Plateau agents CCAS/MAIRIE	Plat + dessert + café	5,50€	5,50€
Plateau agents CCAS/MAIRIE	Plat uniquement + café	4,50 €	4,50 €
Organismes extérieurs <i>(formations et autres)</i>	Entrée – plat – fromage /dessert café <i>(verre de vin éventuellement)</i>	15,00 €	15,00 €
Café /Chocolat (Visiteurs)	Gobelet 20 cl	0,50	0,60

Prestation	Modalités	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Marquage linge résidents	Jusqu'à 100 pièces <i>(Fournir les pièces à marquer un jour avant)</i>	Inclus dans la prestation hébergement	Inclus dans la prestation hébergement
Dépôt de garantie	Admission permanente ou temporaire >1 mois	1000 €	1000 €
Repas Déduction forfaitaire	Absence du résident pour convenance personnelle sans libération de chambre de 24h	4,50 €	4,50 €
Acompte	Hébergement temporaire non restitution en cas d'annulation du séjour 15 jours qui précèdent le séjour	3 jours Hébergement temporaire	3 jours Hébergement temporaire
Photocopies	1 page Recto verso	0,20	0,20
Location de salle EHPAD	Association ayant un lien avec une mission sociale, médicale ou de santé publique	55€	55€

Coûts forfaitaires	Spécialités (référence novembre 2022)	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Coût horaire forfaitaire annuel agent en cas de prestations externes	Cuisinier	27€/h	27€/h
	Psychologue	28€/h	28€/h
	Agent technique	23€/h	23€/h
	Administratif	26€/h	26€/h
	Auxiliaire de soins	25€/h	25€/h
	Agent social	20€/h	20€/h
	Infirmier	35€/h	35€/h
	Animation	24€/h	24€/h

Par courrier en date du 27 novembre 2023, le Président informe des taux directeurs d'évolution des tarifs qui seront présentés au vote de la prochaine assemblée départementale soit :

-pour les tarifs Hébergement : un taux d'évolution entre 6 et 10 %

-Pour les tarifs Dépendance : un taux d'évolution de 2,10 %

Ce même courrier indique l'attribution en urgence de crédits en soutien à la trésorerie des EHPAD.

Sur la base des taux d'évolution indiqués par le Président du Conseil départemental dans son courrier du 27 novembre 2023, le taux retenu pour les tarifs soumis au département est de **8 %** pour l'hébergement et de **2,10 %** pour la dépendance soit les propositions suivantes :

Tarifs journaliers prévisionnels	Spécialités	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Proposition de tarifs au service de tarification du département puis décision par arrêté du Président du Conseil Départemental	Tarif Hébergement permanent	66,35 €	71,66 €
	Tarif Hébergement temporaire	75,69 €	81,75 €
	Tarif dépendance	6,69 €	6,83 €
	Tarif Hébergement des moins de 60 ans	66,35 €	71,66 €
	Tarif dépendance des moins de 60 ans	22,41 €	22,88 €

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret n°2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des ESMS relevant du I de l'article L.312-1 du CASF. Ce décret complète le socle des prestations minimales obligatoires en EHPAD en intégrant le marquage du linge personnel des résidents.

Vu la situation financière de l'EHPAD STER GLAS et l'engagement en cours du CPOM pour 5 ans avec l'ARS et le département du Morbihan,

Vu le rapport présenté,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR et 2 abstentions :

- ➔ **D'APPROUVER** la grille tarifaire des tarifs comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,
- ➔ **D'AUTORISER** la Présidente du CCAS à proposer au Département les tarifs journaliers Hébergement et Dépendance pour l'année 2024,
- ➔ **DE DIRE QUE** les crédits seront proposés en recette à l'EPRD 2024 aux imputations suivantes :

-7081 - Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (repas du personnel EHPAD + stagiaires EHPAD)

-70828 – Autres participations forfaitaires des usagers

-7085 - Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers (repas des familles et visiteurs des résidents)

-7088 - Autres produits d'activités annexes (repas des agents CCAS et agents municipaux, personnes en formation ...)

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr